



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 40921

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de dialoguer avec la communauté éducative sur le drame de la shoah. En effet, toutes les expériences pédagogiques et éducatives ont montré depuis de nombreuses années que l'inscription d'une séquence éducative consacrée à l'holocauste avait une valeur instructive particulièrement importante pour diffuser les idées de tolérance et de respect, mais aussi d'antiracisme et de démocratie. Les visites sur les lieux de mémoire, comme les camps de concentrations, à l'étranger ou en France, les rencontres avec des témoins de cette période, le passage de films sur ces moments de la déportation, et enfin, la lecture d'ouvrages comme le « journal d'Anne Franck » sont des initiatives qu'il conviendrait de généraliser dans tous les lycées, voire les collèges de France. Cette instruction civique pratique et concrète permet mieux de visualiser et d'imager les indications et rappels historiques des enseignants. Il pourrait notamment être utile et intéressant, en association éventuelle avec les collectivités locales volontaires, d'en diffuser un exemplaire à chaque lycéen et collégien et d'instituer une discussion sur cet ouvrage dans chaque établissement scolaire de notre pays. Il lui demande de lui préciser sa position sur cette proposition qui serait, semble-t-il, bien reçue dans la communauté éducative.

Texte de la réponse

La journée de la mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité, instituée dans les établissements scolaires par les ministres européens de l'éducation en 2002, permet d'aborder les dimensions européenne, civique et morale d'un enseignement dont la dimension historique est progressivement appréhendée par les élèves au cours de leur cursus scolaire. L'école élémentaire représente la première étape dans la transmission d'un savoir que les enseignements au collège, puis au lycée, permettront de consolider. Cette étude de la Shoah, si elle s'effectue principalement en histoire, prend appui sur la complémentarité des disciplines et la multiplicité des documents auxquels les élèves peuvent avoir accès en fonction de leur âge et de leur niveau. Les nouveaux programmes applicables à la rentrée 2008 confirment l'enseignement obligatoire à l'école de « l'extermination des Juifs et des Tziganes par les nazis, un crime contre l'humanité ». Soucieux de la transmission de la mémoire de ces événements tragiques et uniques de l'histoire de notre continent, ainsi que du nécessaire ajustement des enseignements à l'âge des élèves, le Président de la République a demandé que la mémoire des enfants victimes de la Shoah soit privilégiée à l'école. Il s'agit de contribuer à l'éducation morale et civique des élèves en commençant à approcher la question de la responsabilité personnelle et collective, celle aussi de la résistance à la barbarie. Les élèves sont ainsi amenés à une première compréhension de la notion de crime contre l'humanité ainsi qu'à celle de droits humains universels. Pour aborder cet enseignement, les maîtres sont libres de leurs choix pédagogiques. La thématique des enfants victimes est cependant une entrée privilégiée à l'école. En outre, pour aider les maîtres dans cet enseignement délicat qui doit à la fois conserver une mémoire et édifier le socle d'une culture historique, un livret pédagogique a été diffusé auprès des enseignants en 2008. Un portail internet a été créé pour mettre également à leur disposition un ensemble de ressources dont l'accès à la base de données des enfants déportés de France développée par le mémorial de la Shoah : www.shoah.education.fr. À cet égard, le Journal d'Anne Franck est une source dont la valeur est

universellement reconnue et à laquelle les professeurs ne peuvent manquer de se référer. Sa lecture par les élèves, intégrale ou en extraits, est aujourd'hui complétée par un ensemble de dossiers accessibles sur l'Internet. On peut à cet égard souligner le travail pédagogique accompli, avec le soutien du ministère, par l'association Civisme et démocratie - CIDEM, en partenariat avec le site officiel de la Maison d'Anne Franck d'Amsterdam.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40921

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 957

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6663